

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM  
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Décision DG n° 2012-230 du 17 septembre 2012 portant nomination  
d'experts auprès de la Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux**

NOR : AFSM1230620S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 5311-1, L. 5311-2, R. 5212-7 à R. 5212-11,  
D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2012-28 du 17 février 2012 portant nomination d'un expert auprès de la  
Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés experts auprès de la Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs  
médicaux, à titre complémentaire pour l'année 2012 :

M. CROCHET (Pierre-Dominique).  
M. RICCO (Jean-Baptiste).  
M. STEINMETZ (Éric).

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux est chargé de l'exécution de la présente  
décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 17 septembre 2012.

*Le directeur général,*  
PR D. MARANINCHI